

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 février 2014

---

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1762)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 147

présenté par  
le Gouvernement

à l'amendement n° 96 de M. Dufau

-----

**ARTICLE 5**

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Elle promeut le renforcement des critères de responsabilité sociale et environnementale dans les marchés publics des pays partenaires. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision, pour reprendre une formulation agréée dans un autre amendement, qui risquait de tomber. Le gouvernement tient à promouvoir des critères de RSE dans les marchés publics des pays partenaires, pour tirer la mondialisation vers le haut.